



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

Délibération N° 23-2019

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	10
Nombre de membres Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
25/06/19

OBJET : Modification du Tableau des effectifs de la commune – création et suppression d'emploi

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant les propositions d'avancements de grades 2019,

Considérant les avis favorables de la commission administrative paritaire du CDG 13 du 11 Juin 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer 1 poste d'Agent Principal Spécialisé de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet et 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : **CREE** 1 poste Agent Principal Spécialisé de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019,

Article 2 : **SUPPRIME** 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2019,

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 05/07/2019

ID : 013-211300090-20190701-232019-DE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 01 juillet 2019

L'an deux mille dix neuf et le premier du mois de Juillet à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, Mme Madeleine CHAUMARD, M. Gauthier AMALRIC Mme Maria Fernanda RUAULT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, Ulrich MOLL à Anna GOURLIA

Absent: Mme Eva PLANES M. Gilles SAUVAJOL,

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---oooOooo---



Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 05/07/2019

ID : 013-211300090-20190701-232019-DE



Article 3 : **CREE** 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019,

Article 4 : **SUPPRIME** 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019,

Article 5 : **ADOPTE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01/07/2019

Article 6 : **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 02 juillet 2019

Le Maire

Christophe AMALRIC

